



Demande suite a une réforme militaire.

Par **brice6938**, le **14/01/2012** à **10:15**

Bonjour,

Je me permets ce mail suite à des renseignements : j'ai été réformé le 6 janvier 2012. Le 8 mars 2011, je claques le genou droit lors d'une séance de sport à l'armée. J'ai fait un compte-rendu d'accident. Le 8 septembre 2011, je passe devant le médecin militaire, à Desgenettes, qui m'annonce une réforme I5, suite à mon problème de genoux. J'ai été opéré de mon genou droit, on a trouver une condropathie rotulienne, avec plus du tout de cartilage sur le genou droit.

Le probleme est que ma réforme a été prononcée le 14/12/2011. Dessus, il est marqué : pour infirmité alors que c'est dû à un accident de service, donc (AT).

Ce que je veux savoir, ce sont les recours que j'ai car on m'a annoncé que je devais toucher une indemnité de mon assurance suite à mon AT et à ma reforme. Mon dossier devait passer en commission des anciens combattants et je devais toucher une indemnité de l'armée suite à cet AT, lors de mon départ, alors que je n'ai rien eu du tout. De plus, mon RC devait être fait 48 h après mon accident, donc le 08/03/2011, et mon papier a été signé le 22/12/2011. La commission a été faite le 14/12/2011. Sur tout mes papiers, je ne suis pas reconnu réformé en accident car mon RC n'a pas été fait.

Quels sont mes droits et recours pour lancer une procédure judiciaire contre l'armée afin d'avoir mes droits, suite à mon accident de service, lequel n'est pas reconnu ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **14/01/2012** à **10:37**

Bonjour,

Je ne suis pas un spécialiste des formalités administratives militaires mais ce que je peux vous dire c'est que le chiffre 5, sur l'une des différentes composantes de votre EVASIFX, entraîne la réforme définitive. Vous avez été classé en I.5 (I => membres inférieurs, niveau 5).

Petit rappel :

E => état général

V => vue

A => audition

S => membres supérieurs

I => membres inférieurs

F => facultés intellectuelles

X => état psychologique

Les cartilages articulaires ne s'usent pas comme ça, d'un seul coup, et ceux de votre genou ne disparaissent pas lors d'un claquage de ce genou. Il est fort probable que la cause et ses effets soient plus anciens, surtout si vous aviez l'habitude de faire du sport depuis longtemps. Les médecins militaires le savent et ont, il me semble, tenu compte de ce fait.

Maintenant, il faut vous rapprocher de votre administration militaire, en particulier de la direction générale des services de santé de votre arme, et de leur poser la question. Ce sont eux qui pourront vous conseiller et vous orienter.

Bonne chance et bon courage.

Par **marieBo**, le **24/01/2013** à **14:19**

Bonjour tsuisse

en espèrent pouvoir m'aidé

voila mon compagnon et a se jour en arret de travail depuis fin mais 2012 pour une grosse dépression

nous venon de voir le medecin militaire hier.

a se jour mon compagnon ne touche plus sa solde car il a dépassé les 180 jours d'arret maladie.

Le medecin lilitaire nous envoie chez un medecin psy militaire pour une éventuel reforme je voulais savoir quel demarche administratif faut faire a se jour jusqu'a la fin. que pe t'il touché vu qu'il ne touche plu rien...??

comment faire avec les futur papier que faire et que faut t'il pas faire..?

En espèrent une réponse de votre part qui pourra m'aidée car je suis totalement perdu et personne ve nous aidé et nous laisse comme sa sans nous dire qu'elle demarche faire pour la réforme et pour vivre car mon compagnon ne touche plu sa solde

j'espère que vous allez pouvoir m'aidée je compte vraiment sur vous
cordialement

Par **Tisuisse**, le **24/01/2013** à **16:31**

Pour la réforme, voir le service des santés aux armées;
pour la solde éventuelle, voir le chef de corps qui pourra vous conseiller et vous aider,
aube-soin, demander à voir une assistante sociale aux armées.

Par **Fleur13**, le **25/03/2013** à **21:41**

bonjour ,
j'ai quelques renseignements à vous demandé car je suis perdue.
j'ai signé mon contrat de 5 ans le 3 avril 2012, j'ai passé ma FSI et lors d'une marche j'ai eu
un érysipèle à la cheville droite à cause des ampoules; l'accident a été reconnu puis je suis
arrivée dans mon régiment j'ai travaillé exactement 33 h puis je suis retournée aux urgences
pour un purpura rhumatoïde de l'adulte . Je cherche à ce que l'érysipèle soit en lien avec le
purpura .
j'ai été en arrêt maladie 8 mois , actuellement j'ai toujours le purpura et j'ai été réformée pour
inaptitude médicale et rayée des contrôles le 6 mars 2013 .
Je ne touche plus aucune rémunération. À qui dois-je demander pour avoir un revenu à la fin
du mois car Pôle emploi ne peut pas me prendre en charge puisque je ne suis pas encore
apte à travailler .
Merci de me donner une réponse au plus vite

Par **Tisuisse**, le **25/03/2013** à **22:46**

Bonjour,

C'est le tribunal administratif qui sera compétent pour votre affaire.

Par **randelov**, le **16/09/2013** à **12:01**

Bonjour j'ai été réformé du premier rima à cause de mes yeux j'ai été classé c5 et je voudrais
savoir si il n'y a vraiment rien à faire pour arranger ça si il n'y a pas une opération ou quoi que
ce soit pour que je puisse réintégrer les rangs de l'armée de terre même si ce n'est plus dans
l'infanterie mais au moins être militaire merci

Par **NICOPHIL66**, le **27/11/2013** à **16:13**

bonjour, mon fils a été réformé en janvier 2013 pour ménisectomie du genou gauche et suite
à l'examen médical de l'expert mandaté du service des pensions de l'armée de la Rochelle il
ne bénéficie d'aucune infirmité et donc d'aucun droit à pension car le rapport d'expertise la

déclaré sans séquelles. Entre temps mon fils a passé et réussi le concours de sous-officier de gendarmerie et lors de sa visite médicale d'aptitude le médecin spécialiste en orthopédie de l'hôpital de Marseille l'a déclaré 16 inapte définitif et cela malgré avoir réussi les tests sportifs lors du concours avec une note de 19/20 . Je demande quelle est la conduite à tenir sachant que d'un côté (service des pensions de la Rochelle) le déclare apte sans séquelles et de l'autre (hôpital de Marseille) inapte. Merci de me répondre.

Par **c rara**, le **03/06/2014 à 15:30**

bonjour j'ai rendez vous le 4 juillet à Desgnettes je compte me faire reformer car depuis que j'ai ma petite fille âgée maintenant de 17 mois je ne peux plus et ne veux plus continuer ce métier de militaire de plus que le fait d'être loin de ma famille n'arrange pas la situation . comment faire pour me faire reformer svp répondez j'en peux plus d'être dans l'armée . puis est-ce que j'ai droit au chômage et droit à la reconversion? svp aidez moi

Par **azerty9876543210**, le **17/03/2015 à 09:20**

si tu n'es pas blessée et que tu es apte au poste il serait bien anormal que tu cherches à voir une réforme !! Si tu veux juste quitter l'armée, tu le fais normalement en trouvant un travail dans le civil.

Mon conjoint a dû être réformé à cause d'un accident de travail réel, nous avons vécu un parcours de combattants je trouve anormal votre commentaire.

Et pour tous les autres réellement inaptes pour raisons médicales, bon courage à vous !! Nous ça fait presque 5 ans qu'on bataille avec l'administration !!!

Par **Cecile974**, le **16/05/2015 à 10:37**

Bonjour, actuellement gendarme en instance de réforme pour maladie . J'aimerais savoir combien de temps cela prends entre le passage du conseil régional de santé et le conseil de réforme ?

Merci à tous

Par **azeter**, le **22/08/2016 à 16:21**

Bonjour je vais être réformé pour maladie non imputable au service j'ai actuellement 16 ans de service aurais-je droit à une pension svp

Par **sylvia06270**, le **28/05/2017** à **21:11**

mon epoux a eu un accident en service en 2004, depuis plus de 12 ans nous luttons contre la mauvaise foi de l'administration militaire qui s'amuse à falsifier les documents, à les perdre et ne reconnaît toujours pas les infirmités pourtant bien reconnues sur les documents médicaux, actuellement j'ai mis l'armée face à un avocat et cette dernière a déjà été déboutée pour les non-paiements des soldes de mon époux ..

Alors ne lâchez rien, l'armée se dit être une grande famille mais c'est surtout quand nos militaires sont en bonne santé et quand ils tombent malades ou bien blessés alors là c'est direction vois de garage, c'est une honte et pourtant si réel, donc prenez un avocat et battez-vous et ne lâchez rien

et si mon commentaire dérange certains et bien je vous souhaite de vivre cela et on en reparlera